

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**
Syndicat Mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Présentation du guide « Concilier urbanisme et protection des nappes en Roussillon »	
	Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 19 Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 1 – 21/09/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CABRERA (T) - BRETON (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – PLA (T) –
BATAILLE (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – CASADEVALL (T) – CHAMBAUD (T) –
BOTTEIN (T) – DOMENECH (T) – VILA PASOLA (T)

Excusés : MMES MALHERBE – FITER – PERAL -
MM CHIVILO – VOISIN – GARCIA M – MEDINA – GALAN – HARIBOU – PALMADE -
BOTTEIN

Absents ayant donné pouvoir :

- M. BOTTEIN Christian à M. Georges Henri CHAMBAUD
- M. Marc MEDINA à M. Alain GOT
- M. Jérôme PALMADE à M. Frédéric NICOLEAU
- M. Michel GARCIA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Bruno GALAN à M. Raymond PLA



Le Président expose que la crise « sécheresse » qu'a connu notre territoire en 2022 et 2023 nécessite des réponses immédiates mais également plus structurelles qui doivent être mise en place dans le temps long.

Le SAGE, au travers de son orientation fondamentale n°1 a pour objet de concilier l'aménagement du territoire et la ressource en eau. Dans ce cadre, le lien entre l'urbanisme et l'eau souterraine a fait l'objet d'un travail technique aboutissant à la réalisation d'un guide « Concilier urbanisme et protection des nappes en Roussillon ».

Piloté par la Chargée de Mission SAGE au Syndicat Mixte, la rédaction de ce guide a associé de nombreux acteurs locaux : services « urbanisme » de l'Etat, de collectivités de la plaine du Roussillon, Syndicats Mixtes de SCoT, structures de gestion de l'eau etc.

Ce guide doit constituer un outil d'aide aux collectivités pour intégrer la problématique de l'eau dans leur projet futur. Il a été envoyé à toutes les communes de la plaine du Roussillon et fera l'objet d'un vote lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau. Il est disponible sur l'intranet du Syndicat Mixte ou en version papier sur simple demande.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation du guide « Concilier urbanisme et protection des nappes en Roussillon » au Comité Syndical

Fait et délibéré à Perpignan, le **21 SEP. 2023**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**

Syndicat Mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Etude de recharge artificielle des nappes de la basse plaine du Tech
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 19 Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 – 21/09/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CABRERA (T) - BRETON (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – PLA (T) –
BATAILLE (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – CASADEVALL (T) – CHAMBAUD (T) –
BOTTEIN (T) – DOMENECH (T) – VILA PASOLA (T)

Excusés : MMES MALHERBE – FITER – PERAL -
MM CHIVILO – VOISIN – GARCIA M – MEDINA – GALAN – HARIBOU – PALMADE -
BOTTEIN

Absents ayant donné pouvoir :

- M. BOTTEIN Christian à M. Georges Henri CHAMBAUD
- M. Marc MEDINA à M. Alain GOT
- M. Jérôme PALMADE à M. Frédéric NICOLEAU
- M. Michel GARCIA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Bruno GALAN à M. Raymond PLA



Le Président expose que de par ses nombreux avantages, la recharge artificielle des nappes est identifiée comme une piste à suivre pour l'adaptation au changement climatique. La plaine du Roussillon constitue un terrain « favorable » à la recharge artificielle, les liens entre eaux superficielles et eaux souterraines étant très étroits.

Le Syndicat Mixte des nappes a d'ores et déjà réalisé des expérimentations dans la vallée de la Têt lors des hivers 2016-17 et 2019-20. Les résultats acquis sont très positifs (constitution d'un dôme piézométrique conséquent, non dégradation de la qualité de l'eau). Une troisième expérimentation devait être réalisée lors de l'hiver 2022-2023 mais le manque d'eau dans la vallée de la Têt l'hiver dernier nous a obligé à la reporter à l'hiver 2023-24, si les conditions hydrologiques le permettent.

La crise « sécheresse » que nous connaissons depuis plus d'un an nous incite à amplifier nos actions concernant la recharge artificielle. Ainsi, outre l'essai initialement prévu l'an passé dans la vallée de la Têt qui est reporté à l'hiver 2023-24, il est proposé de réaliser une nouvelle étude de connaissance de la recharge artificielle dans la vallée du Tech. (Communes de Montesquieu, Villelongue del Monts, St Génis les Fontaines).

Ce travail nécessite une consultation spécifique qui doit faire l'objet d'une consultation. Deux lots seraient proposés :

1. Lot 1 : essai de recharge artificielle des nappes à partir du canal des Albères.

Dans un premier temps, le prestataire devra réaliser une analyse critique des expérimentations réalisés par le passé. Sur la base de cette analyse, il aura la charge du suivi d'une nouvelle expérimentation de recharge.

Pour cela, le protocole mis en place serait proche de ceux mis en place pour les essais réalisés précédemment : l'expérimentation serait réalisée en période hivernale, lorsque les besoins d'irrigation agricole sont faibles, sur une période de 3 mois maximum. La recharge des nappes serait réalisée via le canal des Albères et la décharge de ce dernier dans 6 affluents secs du Tech. En contexte favorable, de l'ordre de 500 l/s pourrait ainsi être mobilisé. La prestation aura pour objet de :

- Mesurer les débits « injectés » dans chaque affluent du Tech,
- Assurer un suivi de la ligne d'eau dans ces affluents pour vérifier l'infiltration des eaux dans les nappes,
- Réaliser un suivi piézométrique dans les nappes quaternaires et Pliocène sur environ 40 ouvrages.
- Réaliser un suivi de la qualité de l'eau (eau du canal, eau souterraine prélevées au droit de certains ouvrages, eaux souterraines prélevés à l'ouvrage AEP Sabirou et champ captant Salita). Ce suivi qualité sera complété par des analyses isotopiques afin de mieux apprécier l'origine de l'eau (infiltration de l'eau de pluie ou eau issue du canal des Albères)
- Analyser, mettre en forme et interpréter l'ensemble des résultats acquis lors de cet essai de recharge.

Sur la base de l'analyse faite au préalable des précédentes expérimentations de recharge, le prestataire pourra proposer des compléments ou modification quant aux modalités de suivi de l'expérimentation de recharge.

2. Lot 2 : modélisation numérique des essais de recharge artificielle.

Il est proposé ici de créer deux modèles numériques pour simuler les recharges artificielles réalisées :

- Dans la nappe du Boulès à partir du canal de Corbère (essai réalisé à l'hiver 2018-19)
- Dans les nappes de la basse plaine du Tech à partir du canal des Albères (essai prévu dans le lot 1).

L'objectif de ces modélisations numériques est de mettre en évidence le devenir des eaux infiltrées et leur rôle notamment pour le soutien d'étiage. Ces modèles doivent aussi permettre de simuler d'autres modalités de recharge (avec des débits et des périodes différentes notamment). Ces modèles pourraient ainsi constituer des outils de gestion de la recharge des nappes sur ces deux secteurs.

Le coût de ces prestations (lots 1 et 2) seraient estimées à 150 000 € et sont susceptibles d'être aidées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, la Région et l'Etat.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour réaliser les actions décrites dans la présente délibération relative à la recharge artificielle des nappes,
- **DELEGUE** au Président l'exécution du marché sur la base des éléments techniques et financiers indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région Occitanie pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le **21 SEP. 2023**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**

Syndicat Mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET Création de deux piézomètres dans la vallée du Tech

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 19

Votants : 25

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délib. 3 – 21/09/2023

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN

Le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - LESNE (S) - OLIVE (S)
MM GARCIA (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - PLA (T) -
BATAILLE (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - CASADEVALL (T) - CHAMBAUD (T) -
BOTTEIN (T) - DOMENECH (T) - VILA PASOLA (T)

Excusés : MMES MALHERBE - FITER - PERAL -
MM CHIVILO - VOISIN - GARCIA M - MEDINA - GALAN - HARIBOU - PALMADE -
BOTTEIN

Absents ayant donné pouvoir :

- M. BOTTEIN Christian à M. Georges Henri CHAMBAUD
- M. Marc MEDINA à M. Alain GOT
- M. Jérôme PALMADE à M. Frédéric NICOLEAU
- M. Michel GARCIA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Bruno GALAN à M. Raymond PLA



Le Président expose que le suivi quantitatif et qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon constitue une mission première du Syndicat Mixte. Ce dernier est appelé à évoluer et s'étoffer selon les manques ou problématiques nouvelles mises en évidence au fil du temps.

Dans l'unité de gestion vallée du Tech, deux ouvrages sont actuellement utilisés pour décrire l'état de la ressource, situés sur la terrasse alluviale la plus récente. Les crises successives de ces dernières années ont mis en évidence la nécessité d'affiner le suivi, notamment dans les secteurs agricoles les plus dynamiques.

Aussi, il est proposé de créer un doublet de piézomètres quaternaire / Pliocène dans le secteur de St Génis des Fontaines (terrasses alluviales « moyennes »).

Ces ouvrages permettront d'affiner la connaissance de l'état des nappes dans ce secteur à enjeux forts. Ce doublet permettra également de mettre en évidence les liens et échanges entre nappes quaternaires et Pliocène.

Le coût de ces travaux est estimé à 30 000 € H.T. (ceci comprend la réalisation et l'équipement des ouvrages). Ils sont susceptibles d'être aidés à hauteur de 80%.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour la réalisation de deux piézomètres dans l'unité de gestion « Vallée du Tech »
- **DELEGUE** au Président l'exécution du marché sur la base des éléments techniques et financiers indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région Occitanie pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le **21 SEP. 2023**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

**NAPPES DE LA
PLAINE DU ROUSSILLON**
Syndicat Mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Nomination d'un représentant du Syndicat Mixte au CoPil de l'Etude Eau'rizon 70
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 19 Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 5 – 21/09/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CABRERA (T) - BRETON (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – PLA (T) –
BATAILLE (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – CASADEVALL (T) – CHAMBAUD (T) –
BOTTEIN (T) – DOMENECH (T) – VILA PASOLA (T)

Excusés : MMES MALHERBE – FITER – PERAL -
MM CHIVILO – VOISIN – GARCIA M – MEDINA – GALAN – HARIBOU – PALMADE -
BOTTEIN

Absents ayant donné pouvoir :

- M. BOTTEIN Christian à M. Georges Henri CHAMBAUD
- M. Marc MEDINA à M. Alain GOT
- M. Jérôme PALMADE à M. Frédéric NICOLEAU
- M. Michel GARCIA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Bruno GALAN à M. Raymond PLA



Le Président expose que les syndicats mixtes de gestion des bassins versants de l'Agly, du Réart, du Tech, de la Têt ainsi que la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne ont initié l'étude Eau'rizon 2070. Son objectif est d'apprécier l'impact du changement climatique sur la ressource en eau superficielle à l'horizon 2070 et définir une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Nous avons été récemment sollicités pour qu'un représentant du Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon siège au CoPil de cette étude.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **NOMME** Nicolas GARCIA comme représentant du Syndicat Mixte des nappes souterraines de la plaine du Roussillon au CoPil de l'étude Eau'rizon 2070.

Fait et délibéré à Perpignan, le **21 SEP. 2023**

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Financement de la plate-forme Visi'eau 66 pour la période 2023-2026
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 19 Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 4 – 21/09/2023	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES ROLLAND (T) – CABRERA (T) - BRETON (T) – LESNE (S) – OLIVE (S)
MM GARCIA (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – PLA (T) –
BATAILLE (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – CASADEVALL (T) – CHAMBAUD (T) –
BOTTEIN (T) – DOMENECH (T) – VILA PASOLA (T)

Excusés : MMES MALHERBE – FITER – PERAL -
MM CHIVILO – VOISIN – GARCIA M – MEDINA – GALAN – HARIBOU – PALMADE -
BOTTEIN

Absents ayant donné pouvoir :

- M. BOTTEIN Christian à M. Georges Henri CHAMBAUD
- M. Marc MEDINA à M. Alain GOT
- M. Jérôme PALMADE à M. Frédéric NICOLEAU
- M. Michel GARCIA à Mme Martine ROLLAND
- Mme Hermeline MALHERBE à M. Nicolas GARCIA
- M. Bruno GALAN à M. Raymond PLA

